

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3384

13 novembre 2014

SOMMAIRE

4Climate S.à r.l.	162387	Nicollet Entreprise 1 S.à r.l.	162393
Advanced Dairy Company (Luxembourg) Limited	162389	Ninive Holdings S.A.	162395
Andror S.A.	162389	Ninive Holdings S.A.	162394
Auto Holding Luxembourg S.à r.l.	162388	Ninive Investments S.à r.l.	162394
Avolon Aerospace Finance (Luxembourg) III S.à r.l.	162387	Odebrecht Energy Luxembourg S.à r.l. .	162386
Biereldeng I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s.	162404	Odebrecht Latin Finance S.à r.l.	162386
FerrocarrilBP1 S.à r.l.	162412	Odyssee Participations S.A.	162386
Globfin S.A.	162432	O & G Fire S.A.	162386
Immobilière TOP-INVEST Luxembourg, société à responsabilité limitée	162432	Oracle REO Holdco S.à r.l.	162387
Injazzat S.à r.l.	162397	Oracle Securitization S.à r.l.	162390
Mencor (Luxembourg) S.A.	162389	Paddock Advisory S.A.	162393
MGE-Overlord Roermond (phase 4) S.à r.l.	162395	Palatum Investments S.A.	162395
MGE Roermond (Phase 4) S.à r.l.	162390	Pariffa S.A.H.	162391
MGE Roermond (Phase 4) S.à r.l.	162390	Patagonia Investments S.A.	162392
MGE Vernon S.à r.l.	162391	Peter Investments SICAV-SIF	162393
MGE Villefontaine S.à r.l.	162393	Peterson Ampersand General Partner S.à r.l.	162395
Micadast Management	162391	Petrus Managed Funds	162394
MMServices S.à r.l.	162409	PL S.A.	162394
MS & L Communication	162392	Punto d'Oro S.à.r.l.	162386
Murilux Holding S.A.	162391	quick-mix.tubag S.A.	162388
NEO-3 S.A.	162387	quick-mix.tubag S.A.	162388
Nereo GreenCapital (SCA) SICAR	162390	Société Civile Immobilière Mont Saint Lambert I	162396
Netrade	162386	s.Oliver Bernd Freier SARL	162389
Nevis JV S.à r.l.	162392	Thermo Fisher Scientific Luxembourg Sweden Holdings II S.à r.l.	162424
New Immo S.A.	162392	Venista Management S.A.	162400

Odyssee Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 177.463.

Les comptes annuels de la période du 03/05/2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161754/10.

(140184004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

O & G Fire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 146.127.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014161750/10.

(140183712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Netrade, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 158.864.

Les comptes annuels au 11-04-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2014161740/11.

(140183291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

**Odebrecht Latin Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Odebrecht Energy Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 175.583.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 juin 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014161753/11.

(140184022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Punto d'Oro S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 121, rue Kohlenberg.
R.C.S. Luxembourg B 136.317.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PUNTO D'ORO S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014161779/12.

(140183853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

4Climate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 50, rue du Dix Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 110.580.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162028/10.

(140183364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

NEO-3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 29, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 149.167.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2014.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2014161738/13.

(140184239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Oracle REO Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.069.

Rectificatif du dépôt L140182324

Extrait des résolutions écrites de les Associés en date du 14 Octobre 2014

En date du 1^{er} Octobre 2014, l'Associé unique de la société Oracle REO Holdco S.à r.l. a prit les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide d'accepter la démission, avec effet immédiat de Monsieur Ralf Remer de son poste de gérant.
2. L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Yann Mertz, né le 5 Octobre 1972 à Saint-Denis (France), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161755/16.

(140183820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Avolon Aerospace Finance (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 155.692.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Avolon Aerospace Finance (Luxembourg) III S. à r.l., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 9 septembre 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 18 septembre 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162086/15.

(140184961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

quick-mix.tubag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.
R.C.S. Luxembourg B 28.443.

—
Beschluss der Generalversammlung der quick-mix . tubag S.A.

Unter Verzicht auf die Einhaltung von gesetzlichen und vertraglichen Frist- und Formvorschriften halten wir hiermit eine außerordentliche Generalversammlung ab und fassen nachstehenden Beschluss:

Gemäß Artikel 13 der Satzung der Gesellschaft wird für das Geschäftsjahr 2014 die

Eurolux Audit Sàrl

196, rue de Beggen

L-1220 Luxembourg

Handelsregisternummern B103972

zum Abschlussprüfer gewählt.

Osnabrück, den 11.09.2014.

Stefan Egert / Carsten Beier.

Référence de publication: 2014162047/17.

(140184777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Auto Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 151.199.

—
EXTRAIT

Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland,

Demeurant professionnellement au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, née le 16 octobre 1970 à s-Gravenhage, Pays-Bas

Démissionne avec effet le 16 octobre 2014, par la présente, du mandat de Gérant de catégorie B de la société à responsabilité limitée:

Auto Holding Luxembourg S.à r.l.

ayant son siège social au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B151199.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014162082/18.

(140184468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

quick-mix.tubag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.
R.C.S. Luxembourg B 28.443.

—
Beschluss der Generalversammlung der quick-mix . tubag S.A.

Unter Verzicht auf die Einhaltung von gesetzlichen und vertraglichen Frist- und Formvorschriften halten wir hiermit eine außerordentliche Generalversammlung ab und fassen nachstehenden Beschluss:

Gemäß dem Statut der Gesellschaft vom 16. Februar 2000 wählt die Generalversammlung als weiteres Mitglied in den Verwaltungsrat Herrn Hans-Peter Oßner, geb. am 21.12.1963 in Mönchengladbach, Deutschland, geschäftsansässig Mühlenschweg 6, 49090 Osnabrück, Deutschland. Diese Ernennung gilt ab dem 18. August 2014 und für maximal ein Jahr. Dem Verwaltungsrat gehören somit folgende Mitglieder an;

Carsten Beier

Stefan Egert

Prof. Dr. Hans-Wolf Sievert

Hans-Peter Oßner

Osnabrück, den 18.08.2014.

Stefan Egert / Carsten Beier.

Référence de publication: 2014162049/19.

(140184777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Andror S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 40.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014162112/9.

(140184756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Advanced Dairy Company (Luxembourg) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 141.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014162059/10.

(140184812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

s.Oliver Bernd Freier SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 154.453.

Die neuen Adressen der Geschäftsführer und der Anteilseigner lauten wie folgt:

Geschäftsführer:

- Herr Reiner PICHLER, Bronnbaehergasse 26 in D-97070 Würzburg (Deutschland)

Anteilseigner:

- Frau Kathrin FREIER, Keesburgstr. 34a in D-97074 Würzburg (Deutschland)

- Herr Christian FREIER, Oberer Bogenweg 35 in D-97074 Würzburg (Deutschland)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Oktober 2014.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2014162051/16.

(140185377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Mencor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 52.433.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 20 octobre 2014 que:

- La démission de Monsieur Benoît BAUDUIN et de Monsieur Olivier LIEGEOIS, en date du 29 août 2014, en tant qu'administrateurs de la Société, a été acceptée;

- Les personnes suivantes ont été nommées en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 29 août 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2014:

* Madame Sandrine BISARO née le 28 juin 1969 à Metz, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

* Madame Christelle MATHIEU, née le 1^{er} mars 1978 à Virton, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014162593/19.

(140185406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

MGE Roermond (Phase 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.034.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGE Roermond (Phase 4) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014161711/11.

(140184301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Nereo GreenCapital (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 159.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO C&T (Luxembourg) S.A.

Signature

Employé

Référence de publication: 2014161725/13.

(140183199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

MGE Roermond (Phase 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.034.

Extrait des résolutions prises par les associées en date du 14 octobre 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert avec effet au 15 août 2014.

Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE Roermond (Phase 4) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014161712/14.

(140184318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Oracle Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.070.

Rectificatif du dépôt L140182326

Extrait des résolutions écrites de les Associés en date du 14 Octobre 2014

En date du 1^{er} Octobre 2014, l'Associé unique de la société Oracle Securitization S.à r.l. a prit les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide d'accepter la démission, avec effet immédiat de Monsieur Ralf Remer de son poste de gérant.
2. L' Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Yann Mertz, né le 5 Octobre 1972 à Saint-Denis (France), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161756/16.

(140183819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Murilux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 72.365.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014161723/10.

(140183453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

MGE Vernon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 121.951.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGE Vernon S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014161713/11.

(140183979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Micadast Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 165.738.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société MICADAST MANAGEMENT SA qui s'est tenue en date du 28 août 2014

Il a été décidé ce qui suit:

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide, après délibération, de désigner en qualité de dépositaire agréé, Maître Véronique Wauthier de l'Etude Tabery & Wauthier, 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, ou son successeur dans la profession.

Extrait certifié conforme

Mandataire

Référence de publication: 2014161716/16.

(140184355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Pariffa S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 90.237.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2014

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société Pariffa S.A.H., tenue au siège social en date du 16 octobre 2014, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1° Acceptation des démissions de Naturwerk S.A. et Solero S.A. comme administrateurs de la société et ceci avec effet immédiat.

2° Nomination de deux nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Jürgen Fischer, demeurant professionnellement à 38, bd. Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg;

- Monsieur Klaus Krumnau, demeurant professionnellement à 38, bd. Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pariffa S.A.H.

Référence de publication: 2014161785/17.

(140183758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

MS & L Communication, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 154.795.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014161721/9.

(140183296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Patagonia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 112.962.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue extraordinairement le 17 septembre 2014 que M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été reconduit à la fonction de Commissaire aux comptes de la société avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2011.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014161790/14.

(140183520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Nevis JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 184.370.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé le 14 octobre 2014 que la société KRE Nevis LLC, associé unique de la Société, a transféré soixante-deux mille cinq cents (62.500) parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Neinver S.A., une société ayant son siège social à Calle Francisca Delgado 11, 28108 Alcobendas, Espagne, et immatriculée au Registre de Commerce de Madrid sous le numéro 48331.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161726/15.

(140183749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

New Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.135.

Dépôt numéro L140157170 déposé le 03/09/2014

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2014, que la société G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommée commissaire aux comptes de la société, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2020, en remplacement de G.T. Experts Comptables S.à r.l., démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2014.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2014161741/16.

(140183851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

MGE Villefontaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.212.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGE Villefontaine S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014161714/11.

(140183960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Paddock Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 35.504.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014161780/12.

(140183284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Nicollet Entreprise 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 160.201.

Par résolutions signées tenue en date du 26 septembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Sara Justice Ross, avec adresse professionnelle au 33 South 6th Street, Minneapolis, Minnesota 55402, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet au 26 septembre 2014 et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Janine Brown-Wiese, avec adresse professionnelle au 1000 Nicollet Mall, Minneapolis, 55403, Etats-Unis de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 26 septembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161728/15.

(140184258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Peter Investments SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 177.528.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Marc HOEGGER, demeurant 98, rue de Saint-Jean, CH-1201 Genève, Président
- Monsieur Paolo FARAONE, demeurant 11, Bd de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Monsieur Théo LIMPACH, demeurant 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg
- Monsieur Patrick PIRALLA, demeurant 98, rue de Saint-Jean, CH-1201 Genève

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014161774/16.

(140183742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Ninive Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 150.844.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 octobre 2014.
Référence de publication: 2014161730/10.
(140184040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Ninive Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 160.230.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 octobre 2014.
Référence de publication: 2014161732/10.
(140184044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

PL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 85.694.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 octobre 2014.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Référence de publication: 2014161803/12.
(140184005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Petrus Managed Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 124.434.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 14 octobre 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire:

- Asset Management Control S.A., représentée par M. Pierre de Giey;
- M. Pascal Dubois-Pèlerin;
- Geoffroy Mertens BvbA, représentée par M. Geoffroy Mertens de Wilmars;
- SIGMA Consult s.p.r.l, représentée par M. Jean Van Caloen;
- M. Christophe Haxhe;

pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

2. de réélire HRT Révision S.A., Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 17 octobre 2014.
Pour PETRUS MANAGED FUNDS
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014161798/22.

(140184185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

MGE-Overlord Roermond (phase 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 169.635.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGE-Overlord Roermond (phase 4) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014161715/11.

(140184070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Ninive Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 150.844.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par les actionnaires en date du 30 septembre 2014:

- La société Grant Thornton Lux Audit S.A., 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, a été nommée en tant que réviseur d'entreprise agréé de la société jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Référence de publication: 2014161731/13.

(140184042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Peterson Ampersand General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 10.138,42.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 136.414.

EXTRAIT

En date du 13 octobre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Alan Botfield, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 15 octobre 2014;
- Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu gérant B de la Société avec effet au 15 octobre 2014 et ce pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014161775/14.

(140184169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Palatum Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 64.439.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 octobre 2014

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014161781/16.

(140183695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Société Civile Immobilière Mont Saint Lambert I, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 3.029.

L'an deux mille quatorze.

Le premier octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.
- 2.- Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.
- 3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.
- 4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.
- 5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Monsieur Paul LEESCH, prénommé, est ici représenté par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 26 septembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MONT SAINT LAMBERT I, avec siège social à L-8050 Bertrange, Route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3029 (NIN 2001 7000 366).

Que la société a été constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2001, publié par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 769 du 17 septembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2381 du 26 septembre 2013.

Que le capital social s'élève au montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par soixante (60) parts sociales sans désignation de valeur nominale, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, prénommé, cinquante-deux parts sociales	52
2.- Madame Danielle LEESCH, prénommée, deux parts sociales	2
3.- Madame Doris LEESCH, prénommée, deux parts sociales	2
4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, deux parts sociales	2
5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, deux parts sociales	2
Total: soixante parts sociales	<u>60</u>

Ensuite les associés se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de fixer la valeur nominale des parts sociales au montant d'UN EURO (€ 1.-) et constatent que le capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) est désormais représenté par trente-et-un mille (31.000) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Les trente-et-un mille (31.000) parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, prénommé, vingt-six mille huit cent soixante-huit parts sociales	26.868
2.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, mille trente-trois parts sociales	1.033
3.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, mille trente-trois parts sociales	1.033
4.- Madame Doris LEESCH, prénommée, mille trente-trois parts sociales	1.033
5.- Madame Danielle LEESCH, prénommée, mille trente-trois parts sociales	1.033
Total: trente-et-un mille parts sociales	<u>31.000</u>

Deuxième résolution

Les associés décident ensuite de réduire le capital social à concurrence du montant de CENT QUARANTE-DEUX EUROS (€ 142.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) au montant de TRENTE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (€ 30.858.-) par annulation de cent quarante-deux (142) parts sociales et par le remboursement du montant de CENT QUARANTE-DEUX EUROS (€ 142.-) aux associés existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de TRENTE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (€ 30.858.-), représenté par trente mille huit cent cinquante-huit (30.858) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff,	
vingt-six mille sept cent quarante-deux parts sociales	26.742
2.- Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois,	
mille vingt-neuf parts sociales	1.029
3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur,	
mille vingt-neuf parts sociales	1.029
4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,	
mille vingt-neuf parts sociales	1.029
5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald,	
mille vingt-neuf parts sociale	1.029
Total: trente mille huit cent cinquante-huit parts sociales	30.858

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, J. LEESCH, D. LEESCH, D. LEESCH, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 06 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1831. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158336/82.

(140179596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Injazzat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 187.877.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN, ON THE TWENTY-FIFTH DAY OF SEPTEMBER,
Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

"Injazzat Real Estate Development Company", a public shareholding company incorporated on 9 August 1998, having its registered office set in Sharq - Khaled Bin Al-Waleed St., Block 7, Injazzat Tower, 24-25 Floor in Kuwait, and duly registered with the Commercial Register of Kuwait under the number 74138 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs Stéphanie RAGNI, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy granted to her under private seal and dated on 24 September 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of INJAZZAT S. à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), with registered office at 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of the undersigned notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, dated June 16, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2238 of August 22, 2014, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B187.877 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

162398

Agenda

1 Increase of the issued share capital of the Company by an amount of ninety-one thousand five hundred euros (EUR 91,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to one hundred four thousand euros (EUR 104,000.-).

2 Issuance of seven hundred thirty-two (732) new shares, with a nominal value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 Subscription of all these newly issued shares in an aggregate amount of ninety-one thousand five hundred euros (EUR 91,500.-) by the Sole Shareholder and payment in full for each of such newly issued shares by a contribution in cash.

4 Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the aforementioned capital increase.

5 Miscellaneous.

And has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of ninety-one thousand five hundred euros (EUR 91,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to one hundred four thousand euros (EUR 104,000.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue seven hundred thirty-two (732) new shares, with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Injazzat Real Estate Development Company, prenamed (hereafter referred as to the "Subscriber"), hereby represented as stated here above.

The Subscriber declared to subscribe for all the seven hundred thirty-two (732) new shares with a nominal value one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, and to make payment in full for such newly issued shares by a contribution in cash of an aggregate amount of ninety-one thousand five hundred euros (EUR 91,500.-).

The amount of ninety-one thousand five hundred euros (EUR 91,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to accept the above subscription and payment and further resolved to allot the newly issued shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The Company's share capital is set at EUR 104,000.- (one hundred four thousand euros), represented by eight hundred thirty-two (832) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 1,500.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

There being no other business, the extraordinary general meeting was closed.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with us Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE

par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

“Injazzat Real Estate Development Company”, une société publique d'actionnaires constituée le 09 août 1998, ayant son siège social au Sharq -Khaled Bin Al-Waleed St., Block 7, Injazzat Tower, 24-25 Floor au Koweït, immatriculée auprès du Registre de Commerce du Koweït sous le numéro 74138, (l'Associée Unique),

ici dûment représentée par Madame Stéphanie RAGNI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé et datée du 24 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associée Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associée est la seule et unique associée de la société INJAZZAT S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié du notaire instrumentant, résident à Redange-sur-Attert, du 16 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2238 du 22 août 2014, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.187.877 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt onze mille cinq cents euros (EUR 91.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent quatre mille euros (EUR 104.000,-).

2 Émission de sept cent trente-deux (732) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de toutes ces nouvelles parts sociales, par l'Associée Unique et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant total de quatre-vingt onze mille cinq cents euros (EUR 91.500,-).

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

Et a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence quatre-vingt onze mille cinq cents euros (EUR 91.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent quatre mille euros (EUR 104.000,-).

Deuxième résolution

L'Associée Unique a décidé d'émettre sept cent trente-deux (732) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Injazzat Real Estate Development Company prénommée, (ci-après défini comme étant le «Souscripteur»), représentée aux fins des présentes comme dit ci-dessus.

Le Souscripteur a déclaré souscrire à toutes les sept cent trente-deux (732) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (EUR 125,-) chacune, et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant total de quatre-vingt onze mille cinq cents euros (EUR 91.500,-).

Le montant de quatre-vingt onze mille cinq cents euros (EUR 91.500,-) est dès lors à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associée Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et a décidé d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associée Unique a décidé de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé cent quatre mille euros (EUR 104.000,-) représenté par huit cent trente-deux (832) parts sociales (les «Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, Nous notaire, le présent acte.

Signé: S. RAGNI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 01 octobre 2014. Relation: RED/2014/2161. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014158080/144.

(140179320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Venista Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.821.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «Investment Company of Luxembourg S.A.» en abrégé «ICL», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici valablement représentée par deux administrateurs, à savoir Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «VENISTA MANAGEMENT S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la Ville de Luxembourg par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra encore employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

La société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement, créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. La Société a un capital social émis de deux cent cinquante mille euros (250'000.- EUR), divisé en vingt-cinq mille (25'000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille euros (2'500'000.- EUR) qui sera représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

La société peut en outre émettre des actions rachetables et procédés au rachat de celles-ci dans les conditions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Usufruit et Nue-propiété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un autre actionnaire dénommé «nu-propiétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes,

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propiété des actions sera matérialisée et établie par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,

- en regard du nom du nu-proprétaire de la mention «nue-proprété».
La Société pourra émettre des certificats nominatifs d'actions multiples.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration, ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration, il devra choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, Fax, E-mail ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de mai à 16 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires:

- 1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra exceptionnellement le 15 février 2016.

Souscription et libération:

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante, «Investment Company of Luxembourg S.A.» en abrégé «ICL» prénommée, déclare souscrire les vingt-cinq mille (25'000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été intégralement libérées par paiement en numéraire de sorte que le montant total de deux cent cinquante mille euros (250'000.- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Alain GEURTS, né le 13 septembre 1962 à Nioki, République Démocratique du Congo, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2) Madame Frédérique MIGNON, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3) Monsieur Guillaume SCROCCARO, né le 09 septembre 1977 à Thionville, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Monsieur Alain GEURTS, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marc BESCH, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2020.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire de la partie comparante prémentionné a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MIGNON, A. GEURTS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13262. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014158410/215.

(140179503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Biereldeng I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 190.870.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le premier octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée IMMOSA S.à r.l, établie et ayant son siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.720 (NIN 2012 2452 124),

ici valablement représentée par son seul et unique gérant avec pouvoir de signature individuelle, à savoir Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,

(le «Commandité» ainsi qu'il est indiqué ci-après).

2) La société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BIERELDENG I, avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 1063 (NIN 2001 7000 307),

ici valablement représentée par son seul et unique gérant avec pouvoir de signature individuelle, à savoir Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé,

(le «Commanditaire», ainsi qu'il est indiqué ci-après),

ensemble ci-après "les "Associés",

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite simple qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Entre les associés présents et futurs, il est constitué une société en commandite simple (ci-après désignée comme la «Société») sous la dénomination de «BIERELDENG I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s.».

La Société est régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Bertrange.

Le Gérant est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Commune du siège statutaire.

Art. 4. Objet. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente et la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières et au placement et à la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Titre II. - Responsabilité, Capital, Parts

Art. 5. Responsabilités. Le(s) commandité(s) «le(s) Commandité(s)» est (sont) responsable(s) de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la Société.

Les Commandités ne sont cependant pas tenus envers les autres titulaires de parts sociales au remboursement des montants payés sur les parts de Commanditaires.

Le(s) commanditaire(s) «le (s) Commanditaire(s)» n'est (ne sont) tenu(s) que de sa (leur) mise dans la Société et n'a (n'ont) aucune autre responsabilité que les montants non libérés sur leur mise.

Art. 6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trente-et-un mille (31.000) parts, elles-mêmes divisées en cent quarante-deux (142) parts de commandité (les «Parts de Commandité») et trente mille huit cent cinquante-huit (30.858) parts de commanditaire (les «Parts de Commanditaire»); ensemble les «Parts» d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Art. 7. Parts. L'émission de nouvelles Parts sera considérée comme une modification des Statuts.

Art. 8. Forme des Parts. Toutes les Parts seront sous forme nominative.

Des certificats de Parts pourront être émis sous le libellé que le Gérant désignera. Les certificats de Parts seront signés manuellement ou par griffe par le Gérant.

Toutes les Parts émises seront enregistrées dans un registre des titulaires de parts qui sera tenu par la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque titulaire de Parts, son domicile réel ou élu, sa profession, le nombre de Parts qu'il détient divisé entre les différentes catégories ainsi que le montant libéré sur chacune de ces Parts.

Chaque cession de Parts entre vifs ou pour cause de mort sera portée sur ce registre et chacune de ces inscriptions sera signée par le Gérant.

La Société peut considérer la personne dont le nom figurera au registre des titulaires de Parts comme le propriétaire de celles-ci.

Au cas où un détenteur de Parts ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le registre des titulaires de Parts et l'adresse de ce détenteur de Parts sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui pourra être portée au registre jusqu'à ce que pareil détenteur fournisse une autre adresse à la Société.

Art. 9. Transfert de Parts. Entre les Associés, les Parts sont librement cessibles.

Aucune cession de Parts ne pourra être faite à un tiers qu'avec l'accord unanime des associés.

En cas de refus de l'attribution telle que proposée, les porteurs de Parts à être transférées, pourront endéans le mois d'un tel refus, proposer un autre cessionnaire bénéficiaire.

En cas de nouveau refus concernant cette attribution les Associés refusant ce transfert seront tenus d'acquérir les Parts offertes à la vente à un prix représentant leur valeur marchande. En cas de conflit entre les parties sur le prix, les parties conviennent de nommer un expert afin de déterminer le prix.

Toute cession de Parts sera notifiée à la Société et publiée en application de la loi.

Art. 10. Droit de vote. Chaque Part donne droit à un droit de vote lors de toute assemblée des Associés.

L'ensemble des Parts avec droit de vote voteront ainsi que défini ci-dessus, à l'exception des cas où sont prises en compte les modifications des Statuts affectant les droits des différentes classes, lorsqu'un vote de la classe de Parts ainsi affectées sera exigé.

Titre III. - Gestion, Commissaire aux comptes

Art. 11. Gérant. La Société sera exclusivement administrée par «IMMOSA S.à r.l.», (ci-après repris comme le «Gérant») en qualité de seul Commandité de la Société. Tout gérant nommé en remplacement de «IMMOSA S.à r.l.» sera un Commandité.

Le Gérant pourra être révoqué ad nutum à l'unanimité des associées. Le gérant ne pourra pas participer au vote concernant sa révocation et ne sera pas pris en compte concernant l'exigence d'unanimité. Lors de la même assemblée, les associés représentant la majorité du capital social nommeront un nouveau Gérant. Le Gérant restera en fonction jusqu'à ce que son successeur ait été nommé.

En cas de révocation, les Parts de commandité détenues par le Gérant devront être cédées à son successeur au prix du marché, sauf s'il en est convenu autrement entre le gérant et son successeur.

En l'absence de nomination d'un successeur au Gérant dans un délai de 2 mois, la Société sera mise en liquidation.

Art. 12. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs de faire tous les actes d'administration et de gestion conformément à l'intérêt de la Société et sera dédommagé de toutes les dépenses engagées en qualité de Gérant.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la seule signature du Gérant ou par la seule signature de toute personne à qui ce pouvoir a été conféré par le Gérant.

Art. 14. Commanditaires. Les Commanditaires ne prendront aucune part à la gestion ni au contrôle des affaires de la Société, et ne seront investis d'aucun pouvoir, ni droit, ni autorité pour agir au nom de la Société, ni pour participer à, ou interférer de quelque manière dans la gestion de la Société ou pour voter relativement à quelque matière que ce soit en relation avec la Société, à l'exception des cas prévus dans le corps des présents Statuts.

Le Gérant fera rapport sur la gestion de la Société aux Commanditaires lors de l'assemblée générale annuelle. Lors de cette assemblée, les Commanditaires pourront interroger le Gérant sur la gestion de la Société.

Art. 15. Matières requérant une autorisation. Le Gérant ne pourra procéder aux actes mentionnés ci-après sans avoir obtenu au préalable le consentement des Commanditaires donné en assemblée générale:

- une modification des Statuts,
- le déclenchement d'une procédure de liquidation ou de dissolution de la Société,
- la nomination d'auditeur(s) de la Société,
- tout changement dans la nature des activités de la société,
- un changement de nationalité de la société.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Gérant pourra, à tout moment, nommer des agents de la Société en cas de besoin pour les activités et la gestion de la Société, à condition que les Commanditaires ne puissent agir pour le compte de la Société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée.

Les agents nommés seront investis des pouvoirs et fonctions leur conférés par le Gérant.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une autre Société ou entité ne pourra être affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs agents ont un intérêt dans cette autre Société ou entité ou en sont administrateurs, responsables ou employés. Le Gérant ou responsable de la Société qui est administrateur ou responsable d'une Société ou entité avec laquelle la Société passe des contrats ou entre autrement en relations d'affaires ne saurait être, en raison de cette affiliation avec une autre Société ou entité, privé du droit de délibérer et de voter sur les matières ayant trait à pareil contrat ou affaire.

Art. 17. Commissaire aux Comptes. La Société peut nommer, et devra le faire dans les cas prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Ils seront nommés par le Gérant conformément à l'article 15 et seront ré-éligibles. La durée de leur mandat ne peut excéder six ans, ils pourront être révoqués à tout moment par l'assemblée générale. Le Commissaire aux Comptes reste en fonction jusqu'à ce que son successeur ait été désigné. Dans le cas où le Commissaire aux comptes est nommé sans précision quant à la durée de son mandat, il est considéré comme étant élu pour une durée de six ans à partir de la date de son élection.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Associés approuvant les comptes de la Société se tiendra au siège social ou ailleurs au Luxembourg en un lieu précisé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Les autres assemblées des Associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans l'avis de convocation.

Toute assemblée des Associés sera présidée par le Gérant.

Art. 19. Avis de convocation. Les assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant ou par le Commissaire aux Comptes, par un avis indiquant l'ordre du jour et la date de l'assemblée et dans un délai raisonnable par lettre ordinaire, e-mail ou facsimilé, à chacun des Associés.

Le Gérant sera tenu de convoquer une assemblée générale dans un délai d'un mois si les Associés représentant le cinquième du capital le requiert par avis écrit avec indication de l'ordre du jour.

L'omission accidentelle de convoquer à une assemblée, ou la non réception de l'avis de convocation par un Associé n'invalidera pas per se la procédure.

Lorsque tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée et que l'ordre du jour a été porté à leur connaissance, ils pourront renoncer aux formalités requises de convocation.

Tout Associé pourra prendre part à une assemblée générale en nommant par avis écrit, e-mail ou facsimilé une autre personne comme représentant.

Le Gérant pourra, avec le consentement d'une assemblée à laquelle la majorité simple des Associés est présente ou représentée (et s'il en est décidé ainsi), ajourner l'assemblée à tout moment et en tout lieu, mais aucun point à l'ordre du jour, aucune affaire ne pourra être traité lors de l'assemblée ajournée autre que les points et affaires laissés en suspens lors de l'assemblée au cours de laquelle l'ajournement a eu lieu.

Art. 20. Majorité. Les décisions seront valablement adoptées par les associés à la majorité simple des associés présents ou représentés.

Toute réunion d'associés ne pourra valablement délibérer que si le Gérant est présent ou représenté.

De plus, une assemblée générale extraordinaire des Associés convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des Associés peut être convoquée, par lettre recommandée avec accusé de réception adressé à chaque Associé. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Associés délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Associés, les résolutions sont valablement adoptées lorsqu'elles réunissent les trois quarts des voix des Associés.

En outre, aucune décision ne pourra être valablement adoptée sans l'approbation du Gérant.

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée générale des Associés. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée représentera tous les Associés de la Société. L'assemblée générale délibérera uniquement sur celles des matières qui ne sont pas réservées au Gérant par les Statuts.

Titre V. - Exercice social, Distribution des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 23. Distribution des bénéfices. Le bénéfice net de la Société (lequel sera établi en référence aux méthodes comptables standard acceptées au Grand-Duché de Luxembourg) sera, sous réserve de l'article 24, réparti entre les Associés proportionnellement entre les Parts de Commandité et les Parts de Commanditaire.

Les pertes (le cas échéant) de la Société (lesquelles seront établies en référence aux méthodes comptables standard acceptées au Grand-Duché de Luxembourg) seront réparties entre les Associés proportionnellement entre les Parts de Commandité et les Parts de Commanditaire.

La distribution du bénéfice aux Associés sera déterminée par le Gérant avec l'approbation de l'assemblée des Associés.

Art. 24. Réserve légale. Cinq pour cent des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale avant toute autre affectation ou distribution. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

Lors de la liquidation de la Société, les Parts de Commandité et les Parts de Commanditaire seront en premier lieu remboursés au prorata du capital libéré. Tout surplus sera ensuite réparti proportionnellement entre les Parts de Commandité et les Parts de Commanditaire.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du gérant ou de toute autre personne, nommée par l'assemblée générale des Associés.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription - Libération

A) Souscription:

Le capital social a été souscrit de la façon suivante:

Nom de l'associé	Nombre de parts souscrites
1) «IMMOSA S.à r.l.» 142 (Associé commandité)	142
2) SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BIERELDENG I (Associé commanditaire)	30.858
Total:	31.000

B) Libération:

- Les cent quarante-deux (142) parts de commandité souscrites par la société «IMMOSA S.à r.l.» ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de CENT QUARANTE-DEUX EUROS (€ 142.-) est à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

- Les trente mille huit cent cinquante-huit (30.858) parts de commanditaire souscrites par la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BIERELDENG I ont été intégralement libérées par un apport en nature, consistant dans l'universalité du patrimoine de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BIERELDENG I, comprenant notamment les immeubles suivants:

Désignation de l'immeuble apporté

COMMUNE DE WALFERDANGE, SECTION C DE BERELDANGE

- Numéro 295/3109, lieu-dit: "Route de Luxembourg", place (occupée), bâtiment non défini, contenant 1 hectare 34 ares 45 centiares

Titre de propriété

L'immeuble prédésiné appartient à la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BIERELDENG I en vertu d'un acte de scission reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2001, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 9 février 2001, volume 1670, numéro 137.

En vertu d'un acte de droit de superficie, reçu par le prédit notaire Frank BADEN en date du 9 décembre 2004, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 19 janvier 2005, volume 1900, numéro 89, un droit de superficie grevant l'immeuble prédésigné a été créé au profit de la société anonyme SOCIETE IMMOBILIERE BIERELDENG II S.A..

Transmission d'une universalité de patrimoine

La cédante, la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BIERELDENG I déclare par les présentes transmettre au cessionnaire, la société présentement constituée BIERELDENG I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s. l'universalité de son patrimoine actif et passif, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 19 décembre 2008.

Condition de la transmission

1) La transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la cédante est effectuée sur la base d'une situation active et passive arrêtée au 30 septembre 2014.

2) Le cessionnaire aura la propriété des biens et droits cédés à partir de ce jour; il en aura la jouissance à partir de la même date.

3) Le cessionnaire deviendra propriétaire des biens transmis par la cédante dans l'état dans lequel ils se trouvent à la date effective, sans droit de recours contre la cédante pour quelque raison que ce soit.

4) Les créances et droits compris dans le patrimoine de la cédante sont transférés au cessionnaire avec toutes les garanties réelles et personnelles y attachées. Ce dernier se trouve en conséquence subrogé, sans qu'il puisse en résulter novation, dans tous les droits, tant réels que personnels, de la cédante sur tous biens et contre tous débiteurs généralement quelconques.

5) Le cessionnaire assumera toutes les obligations et dettes de quelque nature que ce soit de la cédante tels que ces contrats et engagements existent à la date de prise d'effet de la transmission.

6) Le cessionnaire supportera à compter de la date effective tous impôts, contributions, taxes, redevances, primes d'assurance et autres charges, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui grèvent ou pourront grever les biens transférés et qui sont inhérents à leur propriété ou à leur exploitation.

7) La transmission comprend également les documents sociaux de la cédante qui seront conservés pendant le délai légal au siège du cessionnaire.

8) Tous les frais, droits, honoraires, impôts et charges quelconques résultant de la présente transmission sont à charge du cessionnaire.

162409

Déclarations

1) Les parties comparantes déclarent que la valeur totale de l'apport s'élève à TRENTE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (EUR 30.858.-), ce qui représente l'actif net du bilan de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BIERELDENG I évalué au 30 septembre 2014 et ajusté des variations de capital intervenues depuis cette date.

2) Les parties comparantes déclarent que la valeur des immeubles à l'actif du bilan est réévalué sur base de l'article 102 LIR (Inflationsausgleich) pour porter la valeur de DEUX MILLIONS SIX CENT DOUZE MILLE CINQ CENT QUARANTE-QUATRE EUROS QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (EUR 2.612.544,91) à QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-SIX EUROS CINQUANTE-ET-UN CENTS (EUR 4.488.766,51). L'augmentation de valeur à l'actif se traduit par l'inscription d'un poste autres réserves au passif du bilan de la société BIERELDENG I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s..

Frais

Les comparants ci-avant nommés déclarent que les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris la résolution suivante:

Résolution

Le siège social de la Société est établi à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1838. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158571/271.

(140180449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

MMServices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 190.820.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le six octobre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Madame Andrea KRUSIC, indépendante, née à Luxembourg, le 24 février 1992, demeurant à L-2451 Luxembourg, 1, rue Gioacchino Rossini,

laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après "La Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 5, 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toute activité relative au commerce de prestations de services et de conseils en matière d'assistance administrative, de gestion, de logistique et d'organisation quotidienne aux particuliers et aux entreprises.

Elle pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut encore s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «MMSERVICES S.à.r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,00 €) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre II. Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocables «ad nutum».

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, l'assemblée des associés fixera le pouvoir de signature.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre III. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par:

Madame Andrea KRUSIC, préqualifiée,

cent parts sociales 100

TOTAL: cent parts sociales 100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, à un compte bancaire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000,00 €).

Décision de l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2670 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.
2. L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée comme gérant Madame Andrea KRUSIC, préqualifiée.

La société est engagée en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Remarque

L'attention de la partie comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. KRUSIC, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 7 octobre 2014. Relation: MER/2014/2104. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158182/125.

(140179420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

FerrocarrilBP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 190.824.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of September.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Baupost Private Investments A-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3245490, (“Baupost Private Investments A-1”);

here represented by Elena Medagli, Volljuristin, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, Massachusetts, USA, on September 26, 2014.

2. Baupost Private Investments B-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3245479, (“Baupost Private Investments B-1”);

here represented by Elena Medagli, Volljuristin, aforementioned, by virtue of a proxy, given in Boston, Massachusetts, USA, on September 26, 2014.

3. Baupost Private Investments C-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3245480, (“Baupost Private Investments C-1”);

here represented by Elena Medagli, Volljuristin, aforementioned, by virtue of a proxy, given in Boston, Massachusetts, USA, on September 26, 2014.

4. Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., a limited liability company existing under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3245487, (“Baupost Private Investments BVII-1”);

here represented by Elena Medagli, Volljuristin, aforementioned, by virtue of a proxy, given in Boston, Massachusetts, USA, on September 26, 2014.

5. HB Cayman Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105376, (“HB Cayman”);

here represented by Elena Medagli, Volljuristin, aforementioned, by virtue of a proxy, given in Boston, Massachusetts, USA, on September 26, 2014.

6. PB Cayman Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105372, (“PB Cayman”);

here represented by Elena Medagli, Volljuristin, aforementioned, by virtue of a proxy, given in Boston, Massachusetts, USA, on September 26, 2014.

7. YB Cayman Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CR-105375, (“YB Cayman”);

here represented by Elena Medagli, Volljuristin, aforementioned, by virtue of a proxy, given in Boston, Massachusetts, USA, on September 26, 2014.

8. BVP-I Cayman XI Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-283769, (“BVP-I Cayman XI”);

here represented by Elena Medagli, Volljuristin, aforementioned, by virtue of a proxy, given in Boston, Massachusetts, USA, on September 26, 2014.

9. BVP-III Cayman XI Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-283770, (“BVP-III Cayman XI”);

here represented by Elena Medagli, Volljuristin, aforementioned, by virtue of a proxy, given in Boston, Massachusetts, USA, on September 26, 2014; and

10. BVP-IV Cayman IX Limited, a company limited by shares existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-266748, (“BVP-IV Cayman IX”);

here represented by Elena Medagli, Volljuristin, aforementioned, by virtue of a proxy, given in Boston, Massachusetts, USA, on September 26, 2014.

The said proxies, initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name FerrocarrilBP1 S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the Municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

5.2 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers which shall be composed of one or more class A managers (the “Class A Manager(s)”) and one or more class B managers (the “Class B Manager(s)”).

13.2 Any reference made hereinafter to the “managers” shall in such case be construed as a reference to the Class A Manager(s) and/or the Class B Manager(s), depending on the context and as applicable. If the Company is managed by

one manager, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the sole manager.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

13.4 The board of managers shall respect any requirements for approval by the majority shareholders of matters set forth in any agreement among the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital and in accordance with the provisions of any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager. In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager in accordance with the provisions of any agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced, by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by the vote of a majority of managers present or represented at such meeting, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager present or represented subject to any agreement between the shareholders, as may be amended or replaced from time to time.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced

in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of one (1) Class A Manager together with one (1) Class B Manager, or (ii) by the joint signatures of any person to whom such power to sign may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares issued have been subscribed as follows

1. One hundred fourteen thousand (114,000) shares have been subscribed by Baupost Private Investments A-1 aforementioned, for the price of one thousand one hundred forty euro (EUR 1,140), wholly allocated to the share capital of the Company.

2. Forty-eight thousand two hundred fifty (48,250) shares have been subscribed by Baupost Private Investments B-1 aforementioned, for the price of four hundred eighty-two euro and fifty cents (EUR 482.50), wholly allocated to the share capital of the Company.

3. Two hundred sixty-five thousand eight hundred seventy-five (265,875) shares have been subscribed by Baupost Private Investments C-1 aforementioned, for the price of two thousand six hundred fifty-eight euro and seventy-five cents (EUR 2,658.75), wholly allocated to the share capital of the Company.

4. Eighty-seven thousand one hundred twenty-five (87,125) shares have been subscribed by Baupost Private Investments BVII-1 aforementioned, for the price of eight hundred seventy-one euro and twenty-five cents (EUR 871.25), wholly allocated to the share capital of the Company.

5. Sixty-seven thousand two hundred fifty (67,250) shares have been subscribed by HB Cayman aforementioned, for the price of six hundred seventy-two euro and fifty cents (EUR 672.50), wholly allocated to the share capital of the Company.

6. Thirty-eight thousand six hundred twenty-five (38,625) shares have been subscribed by PB Cayman aforementioned, for the price of three hundred eighty-six euro and twenty-five cents (EUR 386.25), wholly allocated to the share capital of the Company.

7. Twenty-four thousand seven hundred fifty (24,750) shares have been subscribed by YB Cayman aforementioned, for the price of two hundred forty-seven euro and fifty cents (EUR 247.50), wholly allocated to the share capital of the Company.

8. Sixty-eight thousand three hundred seventy-five (68,375) shares have been subscribed by BVP-I Cayman XI aforementioned, for the price of six hundred eighty-three euro and seventy-five cents (EUR 683.75), wholly allocated to the share capital of the Company.

9. Thirty-three thousand eight hundred seventy-five (33,875) shares have been subscribed by BVP-III Cayman XI aforementioned, for the price of three hundred thirty-eight euro and seventy-five cents (EUR 338.75), wholly allocated to the share capital of the Company.

10. Five hundred one thousand eight hundred seventy-five (501,875) shares have been subscribed by BVP-IV Cayman IX aforementioned, for the price of five thousand eighteen euro and seventy-five cents (EUR 5,018.75), wholly allocated to the share capital of the Company.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

Class A Manager:

(i) Mr. Collin J. Beecroft, born in San Diego, California, United States of America, on 22 August 1961, having his professional address at The Baupost Group, LLC, 10 Saint James Avenue, Suite 1700, Boston, Massachusetts 02116, United States of America; and

Class B Managers:

(i) Ms. Anne Catherine Grave, born on 23 July 1974 in Comines, France, having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; and

(ii) Ms. Catherine Koch, born on 12 February 1965 in Sarreguemines, France, having her professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente septembre.

Par devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Baupost Private Investments A-1, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245490, («Baupost Private Investments A-1»);

dûment représentée par Elena Medagli, Volljuristin, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2014, à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique.

2. Baupost Private Investments B-1, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245479, («Baupost Private Investments B-1»);

dûment représentée par Elena Medagli, Volljuristin, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2014, à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique.

3. Baupost Private Investments C-1, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245480, («Baupost Private Investments C-1»);

dûment représentée par Elena Medagli, Volljuristin, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2014, à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique.

4. Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., une limited liability company existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3245487, («Baupost Private Investments BVII-1»);

dûment représentée par Elena Medagli, Volljuristin, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2014, à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique.

5. HB Cayman Limited, une company limited by shares existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105376, («HB Cayman»);

dûment représentée par Elena Medagli, Volljuristin, susmentionnée, à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2014, à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique.

6. PB Cayman Limited, une company limited by shares existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105372, («PB Cayman»);

dûment représentée par Elena Medagli, Volljuristin, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2014, à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique.

7. YB Cayman Limited, une company limited by shares existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105375, («YB Cayman»);

dûment représentée par Elena Medagli, Volljuristin, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2014, à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique.

8. BVP-I Cayman XI Limited, une company limited by shares existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-283769, («BVP-I Cayman XI»);

dûment représentée par Elena Medagli, Volljuristin, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2014, à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique.

9. BVP-III Cayman XI Limited, une company limited by shares existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-283770, («BVP-III Cayman XI»);

dûment représentée par Elena Medagli, Volljuristin, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2014, à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique.

10. BVP-IV Cayman IX Limited, une company limited by shares existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples and Calder, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-266748, («BVP-IV Cayman IX»);

dûment représentée par Elena Medagli, Volljuristin, susmentionnée, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2014, à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique.

Les procurations signées «ne varietur» par la mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «FerrocarriBP1 S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société ne peut agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini par la loi du 12 juillet 2013 relative aux Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut exercer aucune activité qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. La Société ne peut notamment pas commercialiser activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières auprès d'investisseurs.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A (le(s) «Gérant(s) de Catégorie A») et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B (le(s) «Gérant(s) de Catégorie B»).

13.2 Toute référence faite aux «gérants» ci-après devra être entendue comme une référence au(x) Gérant(s) de Catégorie A et/ou au(x) Gérant(s) de Catégorie B, selon le contexte et le cas échéant. Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au gérant unique.

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4 Le conseil de gérance doit respecter toutes conditions posées pour l'approbation par les associés majoritaires de tous points prévus dans toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société et conformément aux dispositions de toute convention entre les associés telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé, conformément aux dispositions de toute convention entre les associés, modifiées ou remplacées de temps à autre, par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement

sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B présents ou représentés sous réserve de toute convention entre les associés, telle que modifiée ou remplacée de temps à autre.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire et le secrétaire (le cas échéant), ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président, ou par un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B, ou (ii) par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels et distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice

social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

1. Cent quatorze mille (114.000) parts sociales ont été souscrites par Baupost Private Investments A-1, susmentionnée, pour un prix de mille cent quarante euros (EUR 1.140), entièrement affecté au capital social.

2. Quarante-huit mille deux cent cinquante (48.250) parts sociales ont été souscrites par Baupost Private Investments B-1, susmentionnée, pour un prix de quatre cent quatre-vingt-deux euros et cinquante centimes (EUR 482,50), entièrement affecté au capital social.

3. Deux cent soixante-cinq mille huit cent soixante-quinze (265.875) parts sociales ont été souscrites par Baupost Private Investments C-1, susmentionnée, pour un prix de deux mille six cent cinquante-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 2.658,75), entièrement affecté au capital social.

4. Quatre-vingt-sept mille cent vingt-cinq (87.125) parts sociales ont été souscrites par Baupost Private Investments BVII-1, susmentionnée, pour un prix de huit cent soixante-onze euros et vingt-cinq centimes (EUR 871,25), entièrement affecté au capital social.

5. Soixante-sept mille deux cent cinquante (67.250) parts sociales ont été souscrites par HB Cayman, susmentionnée, pour un prix de six cent soixante-douze euros et cinquante centimes (EUR 672,50), entièrement affecté au capital social.

6. Trente-huit mille six cent vingt-cinq (38.625) parts sociales ont été souscrites par PB Cayman, susmentionnée, pour un prix de trois cent quatre-vingt-six euros et vingt-cinq centimes (EUR 386,25), entièrement affecté au capital social.

7. Vingt-quatre mille sept cent cinquante (24.750) parts sociales ont été souscrites par YB Cayman, susmentionnée, pour un prix de deux cent quarante-sept euros et cinquante centimes (EUR 247,50), entièrement affecté au capital social.

8. Soixante-huit mille trois cent soixante-quinze (68.375) parts sociales ont été souscrites par BVP-I Cayman XI, susmentionnée, pour un prix de six cent quatre-vingt-trois euros et soixante-quinze centimes (EUR 683,75), entièrement affecté au capital social.

9. Trente-trois mille huit cent soixante-quinze (33.875) parts sociales ont été souscrites par BVP-III Cayman XI, susmentionnée, pour un prix de trois cent trente-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 338,75), entièrement affecté au capital social.

10. Cinq cent un mille huit cent soixante-quinze (501.875) parts sociales ont été souscrites par BVP-IV Cayman IX, susmentionnée, pour un prix de cinq mille dix-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 5.018,75), entièrement affecté au capital social.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes est sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

(i) M. Collin J. Beecroft, né à San Diego, California, Etats-Unis d'Amérique, le 22 août 1961, résidant professionnellement auprès de The Baupost Group, LLC, 10 Saint James Avenue, Suite 1700, Boston, Massachusetts 02116, Etats-Unis d'Amérique; et

Gérants de Catégorie B:

(i) Mme. Anne Catherine Grave, née le 23 juillet 1974 à Comines, France, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, et

(ii) Mme. Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. MEDAGLI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2014. LAC/2014/45812. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157986/687.

(140179547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Thermo Fisher Scientific Luxembourg Sweden Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 190.803.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of September, before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned:

There appeared:

Maître Pierre METZLER, lawyer, born in Luxembourg on 28 December 1969, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,

duly represented by Mrs. Ghania COSSIN, paralegal, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal, signed in Luxembourg, on September 25, 2014

The said power of attorney, having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a private limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "Thermo Fisher Scientific Luxembourg Sweden Holdings II S.à r.l." (hereinafter called the "Company"), which will be governed by Luxembourg laws, in particular by the law of August 10th, 1915 on Commercial Companies as amended (the "Law") and by the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of patents and licenses.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issuance of bonds, convertible or non-convertible instruments of whatever kind and debentures.

To the full extent permitted by law, the Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private Company as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of its members.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Title II. Capital - Corporate Units

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at sixteen thousand one hundred United States Dollar (USD 16,100.-) represented by sixteen thousand one hundred (16,100.-) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Title III. General meetings of members

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

A meeting of the members is called by means of an eight days' prior convening notice by the chairman of the board of managers or by any two managers. The convening notice includes the agenda of the meeting.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication. Resolutions in writing approved and signed by all members shall have the same effect as resolutions voted at a members' meeting.

Any member may participate in any meeting of the members by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the members present at such a meeting.

Art. 7. Each corporate unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per corporate unit; in case a corporate unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that corporate unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each corporate unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

The corporate units may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any member who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of its corporate units in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

The general meeting of the Company may accept contributions to the share premium account or other capital contributions without issuance of new corporate units in the Company.

Art. 8. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of the corporate units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the corporate units to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The members' decision to redeem its own corporate units shall be taken by an unanimous vote of the members representing one hundred per cent (100 %) of the capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the capital by cancellation of all the redeemed corporate units.

Title IV. Management

Art. 10. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the company.

The managers are appointed and removed ad nutum by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or e-mail.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with the prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 14. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of two (2) managers, or by the single signature of the sole manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the Company.

Art. 15. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title V. Accounting year - Annual Accounts

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-one.

Art. 17. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Title VI. Dividends - Interim dividends

Art. 18. Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title VIII. Winding up - Liquidation

Art. 19. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on thirty-one of the year two thousand and fifteen.

Subscription and Payment

All the corporate units have been entirely subscribed by Mr. Pierre METZLER, previously named, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of sixteen thousand one hundred United States Dollar (USD 16,100.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proven to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

162428

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
2. The number of managers is set at three (3).
3. The following persons are appointed managers:

- Mr. Pierre METZLER, born on 28 December 1969 in Luxembourg, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Mr. Aidan FOLEY, born on 8 November 1976 in Waterford, Ireland, residing professionally at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;

- Mr. Petrus Thomas Adrianus VAN DER ZANDE, born on 20 February 1966 in Halsteren, Netherlands, residing at Nieuwe Molenweg 53, 4661 SH Halsteren, Netherlands.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, vingt-six septembre,

par devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Maître Pierre METZLER, avocat, né à Luxembourg le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

dûment représenté par Madame Ghania COSSIN, assistante juridique, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 25 septembre 2014.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «Thermo Fisher Scientific Luxembourg Sweden Holdings II S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission privée d'obligations convertibles ou de tout instrument non-convertible, et de titres de créance.

En conformité avec la Loi et dans les limites qu'elle circonscrit, la Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité de Luxembourg Ville en vertu d'une décision du conseil de gérance et en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger sont intervenus, ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à seize mille cent Dollars des Etats-Unis (USD 16.100,-) représenté par seize mille cent (16.100,-) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune.

Titre III. Assemblée générale des associés

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des associés se réunira sur convocation notifiée huit jours en avance par le président du conseil de gérance ou par deux des gérants nommés. La convocation énonce l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part sociale; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Les parts sociales peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou cède une ou plusieurs de ses parts sociales du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

L'assemblée générale peut accepter des apports au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles parts sociales.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Titre IV. Administration

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants qui n'a/n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Les gérants sont désignés et librement révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 11. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit ou par lettre, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou e-mail. Un gérant pourra représenter plus d'un gérant à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants)

délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants, par la signature du seul gérant, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par la Société.

Art. 15. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Année comptable - Comptes annuels

Art. 16. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

Art. 17. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Titre VI. Dividendes - Dividendes Intérimaires

Art. 18. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII. Loi applicable

Art. 20. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille quinze.

Souscription et Paiement

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par Me. Pierre METZLER, pré-qualifié, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de seize mille cent Dollars des Etats-Unis (USD 16.100,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg,
2. Le nombre de gérants est fixé à trois (3),
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants:

- Monsieur Pierre METZLER, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Monsieur Aidan FOLEY, né le 8 novembre 1976 à Waterford, Irlande, demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

- Monsieur Petrus Thomas Adrianus VAN DER ZANDE, né le 20 février 1966 à Halsteren, Pays Bas, demeurant à Nieuwe Molenweg 53, 4661 SH Halsteren, Pays-Bas.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. COSSIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2014 LAC/2014/45774. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158365/420.

(140179253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Globfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.448.

Le bilan de la société au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014162392/12.

(140185371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Immobilière TOP-INVEST Luxembourg, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 28.452.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de IMMOBILIERE TOP-INVEST LUXEMBOURG S.À R.L. société à responsabilité limitée du 10 octobre 2014

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société lors d'une assemblée générale en date du 10 octobre 2014 que -

Première résolution

Les associés décident d'accepter la démission du gérant Monsieur Maurice ELZ.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Frank WAGNER, économiste, né le 15 décembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-7350 Lorentzweiler, 17, rue Belle-Vue, qui l'accepte, gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014162424/21.

(140185264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2014.
